

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 3 décembre 2020,
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

Préavis municipal n° 70 (20) :	Demande d'adoption du budget 2021, entente intercommunale de la STEP de Champagne.
Préavis municipal n° 71 (20) :	Budget communal 2021.
Préavis municipal n° 72 (20) :	Demande d'adoption d'un crédit pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la déchetterie.
Préavis municipal n° 73 (20)	Demande d'adoption d'un crédit complémentaire pour l'achat du matériel d'équipement PCi et pour l'emplacement de stockage.
Préavis municipal n° 74 (20)	Demande de collaboration entre la commune de Concise et la commune de Champagne pour la gestion des déchets.
Préavis municipal n° 75 (20)	Demande d'adoption d'un crédit pour l'achat de télécommandes pour l'accès à notre déchetterie.

Les électeurs peuvent consulter cette décision au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 3 décembre 2020

LA MUNICIPALITE



Commune de
Champagne

Greffe municipal
Rue du Village 1
1424 Champagne

024 436 04 20
champagne@champagne.ch
www.champagne.ch